

# L'indécence au pouvoir chez Renault

Alors que la version complète de l'accord sur la Compétitivité vient tout juste d'être mise sur la table par la direction, l'annonce dans la presse, suite au travail d'un économiste, que Carlos Ghosn a exercé mi-décembre ses « droits » sur des stock-options dont il avait reçu l'option d'achat il y a 4 ans a fait du bruit. Il a donc acheté 132 770 actions à prix « d'ami » (37,43 euros) : c'est ça d'avoir 5 millions d'euros sous la main la veille de Noël, on a envie de se faire un beau « petit » cadeau. Car avec un cours de 85,72 euros (hier 4 janvier), cela fait une plus-value potentielle de 6,4 millions d'euros !

Pour les salariés, la direction veut imposer du travail obligatoire (potentiellement 1h par jour + 7 samedis) pour faire passer la charge de travail avec une baisse des effectifs, les embauches étant loin de compenser les départs « naturels » (retraite et Dispense d'Activité pour les Carrières Spécifiques) et la suppression de 50% des intérimaires. Le tout sans Augmentation Générale des Salaires, déjà à 0% depuis 4 ans.

Mais pour Ghosn, les 6,4 millions d'euros de plus-value promis avec ces stock-options s'ajoutent aux 7,3 millions de salaire annuel 2015 chez Renault, aux 9 millions chez Nissan et attendent patiemment la somme encore inconnue chez Mitsubishi. On sait déjà que la première décision concernant ce dernier constructeur est le triplement du plafond de rémunération du conseil d'administration. A peine arrivé, il s'est déjà servi ! Il y a de quoi rester abasourdi devant tant de cynisme et d'indécence.

LE GAVAGE POSE DE  
PLUS EN PLUS DE  
QUESTIONS ÉTHIQUES



Nous avons fait part des dernières et légères évolutions du projet de la direction pour l'accord de Compétitivité 2017-19 juste avant les congés de fin d'année. Voici résumées ci-dessous les principales mesures de ce projet.

**La possibilité d'allonger la journée de travail, 1 heure par jour obligatoire par service, UET, atelier ou projet.** Possible au maximum 8 fois par mois et 50 fois par an par salarié, avec un délai de prévenance qui peut être abaissé à 2 jours.

**Les samedis obligatoires (jusqu'à 7 par an) avec un délai de prévenance qui peut être abaissé à 2 jours.** La direction pourra les imposer quand les compteurs CTC (Compteur Temps Collectif) seront négatifs (par exemple en ayant imposé préalablement des CTC en plus des CTC habituels).

**Avec la suppression des Dispenses d'Activité,** toute une catégorie de salariés a bien compris qu'elle en reprend pour 3 ans minimum, voire plus... Un collectif de salariés a rassemblé près de 250 signatures à Lardy contre cette mesure et pour exiger l'application réelle du principe 1 départ = 1 embauche. Autre point, s'il y a report de l'âge de la retraite dans les années qui viennent, ceux qui seraient déjà dans le DACS (Carrières Spécifiques) devront revenir travailler au terme de leurs 3 ans pour attendre l'heure où ils pourront liquider leurs droits à la retraite.

**Plus de 50% des intérimaires au chômage, on n'en veut pas.** La direction a prévu de supprimer « au minimum 50% des intérimaires d'ici 2019 » en gagnant en productivité, notamment en accroissant le temps de travail de ceux qui resteront.



**9000 départs estimés pour 3600 embauches : une annonce de plan d'embauches qui cache une baisse des effectifs.** 3600 embauches sont promises pour 2017-19, soit moins que les départs « naturels » (4500 sur le périmètre de l'accord), auxquels il faudrait ajouter les 4500 postes d'intérimaires que la direction dit vouloir supprimer. Point supplémentaire, la direction indique dans la presse qu'une partie des 1000 embauches supplémentaires annoncées courant 2016 ne seront finalement effectuées qu'en 2017 (pour Lardy, aucune de ces embauches « supplémentaires 2016 » n'est effective) : facile d'annoncer plusieurs fois des embauches quand seulement une partie est réalisée ! Quel talent fou pour enfumer la presse...

**Des Augmentations Générales de Salaires promises à 0% : inacceptable !** La direction ne veut plus entendre parler d'AGS mais seulement de « reconnaissance par l'intéressement ». C'est scandaleux, alors que les caisses sont pleines et que nos dirigeants ont augmenté leur rémunération de 88 % en 3 ans. Hors de question de laisser cela en l'état : les Négociations Annuelles Obligatoires de février 2017 doivent être l'occasion d'une forte mobilisation pour des AGS pour toutes les catégories. De véritables AGS à même de rattraper les années de serrage de ceinture.

**Nous n'avons rien à gagner avec un tel accord et il est inimaginable pour la CGT-Lardy de signer ces régressions sociales. Il n'y a que des sacrifices pour les salariés, sans aucune contrepartie puisque le seul engagement de la direction est de maintenir la production et les activités d'ingénierie si les ventes se maintiennent et que la réglementation (notamment sur la pollution) ne change pas ! Ces fausses garanties et ces reculs pour les salariés, alors que l'entreprise se porte très bien, rendraient une signature par des syndicats d'autant plus scandaleuse.**



### ***Versement Intéressement local : le choix de l'embaras***

Après l'intéressement financier l'an dernier, c'est maintenant au tour de l'intéressement local d'être versé automatiquement sur le PEG et/ou PERCO si on ne fait pas la démarche volontaire de demander son paiement. Attention, cette démarche doit être effectuée par internet avant le 18 janvier (sous peine de voir le montant bloqué pendant 5 ans). Si vous n'avez pas reçu le courrier postal fournissant la démarche à suivre, contactez rapidement le 09 69 32 04 29. Par ailleurs, l'adresse internet indiquée dans ce courrier ne fonctionne pas avec tous les navigateurs, il faut remplacer le « www. » par « https:// » si cela n'est pas fait automatiquement.

Si la direction voulait nous décourager de réclamer le paiement pour avoir encore plus de moyens de spéculer, elle ne s'y prendrait pas autrement.

### ***2 janvier 2017 et compteur de congés : l'erreur de la banque n'est pas souvent en notre faveur***

Plusieurs salariés se sont rendu compte en voyant leurs compteurs congés 2017 flambant neuf qu'il n'y avait que 19 jours de congés principaux au lieu de 20. L'année commençait bien !

Cela provenait d'une erreur concernant le 2 janvier qui aurait dû être pris sur les congés « réservé Etablissement » (la 5<sup>ème</sup> semaine imposée traditionnellement en fin d'année) et pas sur les « congés principaux ». L'erreur semble avoir été corrigée hier en fin de journée par la direction mais si vous avez des questions ou des doutes sur les compteurs, n'hésitez pas à contacter un élu CGT ou à envoyer un mail à [cgt.lardy@renault.com](mailto:cgt.lardy@renault.com)

## **Elections dans les Très Petites Entreprises (TPE) FAISONS VOTER CGT**

**Nous connaissons très souvent dans nos familles ou parmi nos ami(e)s, des salariés travaillant dans une Très Petite Entreprise (TPE = moins de 11 salariés). Ces élections nous concernent aussi....**

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, les salariés des Très Petites Entreprises seront appelés à voter pour des élections professionnelles, du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017. Courant décembre les salariés des TPE ont dû recevoir par La Poste l'ensemble des éléments pour voter par correspondance ou par vote électronique.

Ces élections, comme toutes les élections professionnelles vont déterminer la représentativité de chacune des organisations syndicales au niveau national. C'est donc un enjeu majeur puisque cela va déterminer les moyens qui sont accordés à chacune d'elles pour mener les luttes. C'est aussi l'ensemble des résultats des élections professionnelles et des élections TPE qui détermineront le nombre de conseillers prud'hommes pour chacune d'entre elles.

**Vous, dans votre entreprise, vous pouvez voir le travail effectué par les élus CGT pour la défense des salariés.**

**Faire voter CGT lors des élections TPE, c'est poursuivre le vote CGT de votre entreprise.**

**Faire voter CGT, c'est donner de la force et des moyens à toute la CGT**